

Inscriptions scolaires 2020-2021

Chers parents,

La mesure de confinement ne nous permet pas d'assurer physiquement les inscriptions scolaires, elles se feront donc en ligne selon les modalités décrites ci-après.

Rappel important :

Depuis la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, **l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans pour tous les enfants, français et étrangers.**

Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire (public ou privé) ou bien d'assurer eux-mêmes cette instruction à domicile.

Cependant si votre enfant est scolarisé dans un établissement privé ou instruit à domicile vous devez en informer le service des affaires scolaires à la mairie de Mouxy par mail à l'adresse [**accueil@mairie-mouxy.fr**](mailto:accueil@mairie-mouxy.fr) en précisant l'établissement privé fréquenté ou votre choix d'instruire à domicile.

Qui est concerné ? :

- **Les enfants moussards qui entrent en PS**
- **Les nouveaux arrivants de Mouxy de tous niveaux scolaires**

NB : Les enfants déjà inscrits dans notre établissement n'ont pas à renouveler d'inscription pour passer au niveau supérieur, de même pour les enfants de grande section de maternelle qui passeront en CP, cela se fait automatiquement.

Quand s'inscrire ? :

Dès le mardi 14 avril 2020

Comment s'inscrire ?

- Vous devez dans un premier temps envoyer un mail à la mairie de Mouxy à l'adresse [**accueil@mairie-mouxy.fr**](mailto:accueil@mairie-mouxy.fr) avec pour objet : **INSCRIPTION SCOLAIRE**
Ce mail doit comporter les éléments suivants :

→ Nom, prénom et date de naissance de l'enfant

→ n° de téléphone des parents

→ joindre une copie du livret de famille (parents + page de l'enfant concerné)

→ justificatif de domicile de moins de 3 mois.

→ Fiche de renseignement complétée (à télécharger sur le site de la mairie pour les nouveaux dans l'espace « inscriptions scolaires ») ou sur l'espace [eticket/ documents](#) pour les parents ayant déjà un enfant à l'école et un compte eticket)

IMPORTANT : ces documents et renseignements sont nécessaires pour établir un certificat scolaire qui sera transmis au directeur pour validation de l'inscription.

Tout mail incomplet ne pourra pas être traité et la pré-inscription ne sera donc pas validée

- Dans un 2^{ème} temps vous devez envoyer un mail au directeur de l'école de Mouxy ce.0731063J@ac-grenoble.fr en précisant l'objet : **INSCRIPTION SCOLAIRE**
- - Nom, prénom et date de naissance de l'enfant
 - n° de téléphone des parents
 - joindre une copie du livret de famille (parents + page de l'enfant concerné)
 - scan des feuilles de vaccinations du carnet de santé de l'enfant

 - **Et uniquement pour les enfants d'un autre niveau** qui arrivent sur notre commune et ont déjà fréquenté un autre établissement scolaire, **le certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancien établissement**

ATTENTION : le directeur souhaite que tous ces éléments soient transmis en un seul mail **MAIS** avec un scan pour les vaccinations et un scan pour le certificat de radiation et le livret de famille ceci afin de faciliter le traitement des documents.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie par mail accueil@mairie-mouxy.fr ou au **04.79.61.47.68** ou **06.45.51.57.12** ou l'école par mail ce.0731063J@ac-grenoble.fr

Le service des affaires scolaires de la mairie de Mouxy
Le directeur de l'école de Mouxy.